

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- Un pilotage national, de région académique et académique
- Etat des lieux et effectifs en académie
- La santé physique et mentale
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau »

- Introduction M. le recteur
- **Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet**
- Un pilotage national, de région académique et académique
- Etat des lieux et effectifs en académie
- La santé physique et mentale
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- **Un pilotage national, de région académique et académique**
- Etat des lieux et effectifs en académie
- La santé physique et mentale
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU



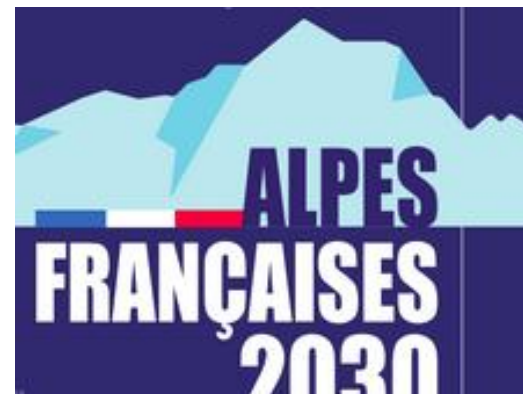
Textes de référence

[Cirulaire du 15-12-2023 Renforcement du parcours sportif de l'élève](#) MENJ – MSJOP – DGESCO C-DS – Présente de nouvelles modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves et vient renforcer le cadre réglementaire encadrant l'accueil et la scolarisation « *d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau* »

[Instruction-interministerielle-N°-DS-DS2-2020-199-du-5-novembre-2020](#) relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.

[Vademecum SHN](#) Aide à la scolarisation des sportifs de haut niveau (MENJS-INSEP, Avril 2022).

[Convention du 21 mars 2023 Région académique Grand-Est – Maison régionale de la performance](#) relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves, des étudiants et des personnels de l'enseignement scolaire et supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.



UN PILOTAGE NATIONAL

Julien GAGNEBIEN
IGESR EPS

Quelques chiffres à l'échelle nationale :

- 20 548 élèves engagés dans le dispositif (800)
- 62 % de garçons pour 38% de filles (38%)
- P1= 21%, P2= 39%, P3= 22%, P4= 22% (48%)

Un postulat à réaffirmer:

« L'élève sportif de haut niveau est un élève à besoins particuliers qui accepte de vivre, par choix, un emploi du temps de l'impossible ».

Cela confère à TOUS l'obligation de s'adapter à ces élèves sportifs sans franchir certaines limites.

UN PILOTAGE NATIONAL

Julien GAGNEBIEN
IGESR EPS

Un postulat à réaffirmer:

« L'élève sportif de haut niveau est un élève à besoins particuliers qui accepte de vivre, par choix, un emploi du temps de l'impossible ».

Cela confère à TOUS l'obligation de s'adapter à ces élèves sportifs sans franchir certaines limites.

Des lignes rouges à ne pas franchir:

- Le respect de la santé physique et mentale,
- l'entre-soi permanent,
- un allègement de la scolarité qui met en péril la réussite scolaire (attention toute particulière pour le 1^{er} degré),
- le respect des procédures liées aux examens,
- l'orientation scolaire subie ou imposée,
- la pression parentale,
- une répartition inéquitable des moyens alloués ou une charge financière conséquente imposée aux familles.

UN PILOTAGE NATIONAL

Quelques exemples d'actions envisagées par le comité de pilotage national

- formation des personnels d'encadrement de l'Education Nationale reçus aux différents concours de recrutement (IH2EF)
- formation continue des personnels en académie (solliciter les DAFPE)
- rencontre avec les DTN
- création d'un outil de mutualisation des bonnes pratiques accessible aux DTN, MRP, IA IPR, DRAJES
- actualisation éventuelle du guide...

UN PILOTAGE de région académique

COFIL SHN de région académique le jeudi 30 avril



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UN PILOTAGE ACADEMIQUE

Attribution de moyens

Rectorat :

- 1150 HSE
- IMP de coordination
- 0,5 ETP au CREPS
- Décharge coordination Pasteur 8H
- Divisions supplémentaires (Pasteur, Monnet, Schweitzer)

CREPS, CSR Mulhouse

SIG, RCSA, VMA

LIGUE, CLUBS

...

Mise en place de groupe de travail

- Infirmières
- Proviseurs adjoints

Préparation de rentrée en lien avec les services d'affectation des DSDEN et les services de la DOS et de l'orientation du rectorat

Construction des conventions établissements SPORT-ETUDES
CREPS- CSRA – CFCP – Ligues GE

Construction des conventions individuelles SPORT-ETUDES dans le premier degré comme dans le second degré

Suivi des inscriptions aux examens en lien avec le service de la DEC

Suivi des aménagements et des allègements scolaires

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- Un pilotage national, de région académique et académique
- **Etat des lieux et effectifs en académie**
- La santé physique et mentale
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

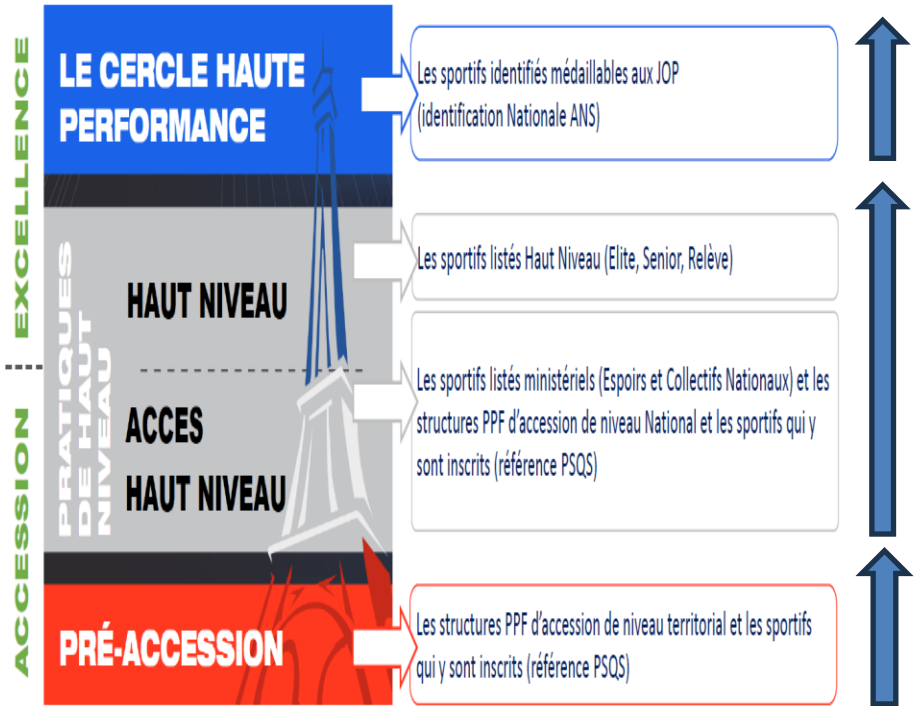
Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

QUEL PUBLIC d'élèves sportifs ?

Agence Nationale du Sport
Maison Régionale de la Performance
Un accompagnement différencié

Education nationale
Académie de Strasbourg
Un accompagnement différencié en
« sport-études »

820



Les Fédérations établissent des listes de Haut-Potentiel Sportif

1 - SHN les élèves listés par le ministère des sports, les élèves sportifs et sportives des centres de formation d'élite et les sportifs et sportives professionnels sous convention de formation

1 - SHN listés

2 - SHN PPF

2 - SHN les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le **parcours de performance fédéral (PPF)** de la fédération

3 - les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;

3 - HPS

4 - en cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux trois précédents tirets, les élèves présentant un **bon niveau sportif**

4 - autres

Une affectation différenciée

Commissions d'affectation

Bas-Rhin : 22 mai collèges et 5 juin Lycées

Lycées

Haut-Rhin : 27 mai

Affectation prioritaire

400

Affectation non prioritaire

20

En cas de places vacantes

400

820

1 - SHN les élèves listés par le ministère des sports, les élèves sportifs et sportives des centres de formation d'un club professionnel sous convention de formation

1 - SHN listés

2 - SHN PPF

2 - SHN les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération

3 - les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;

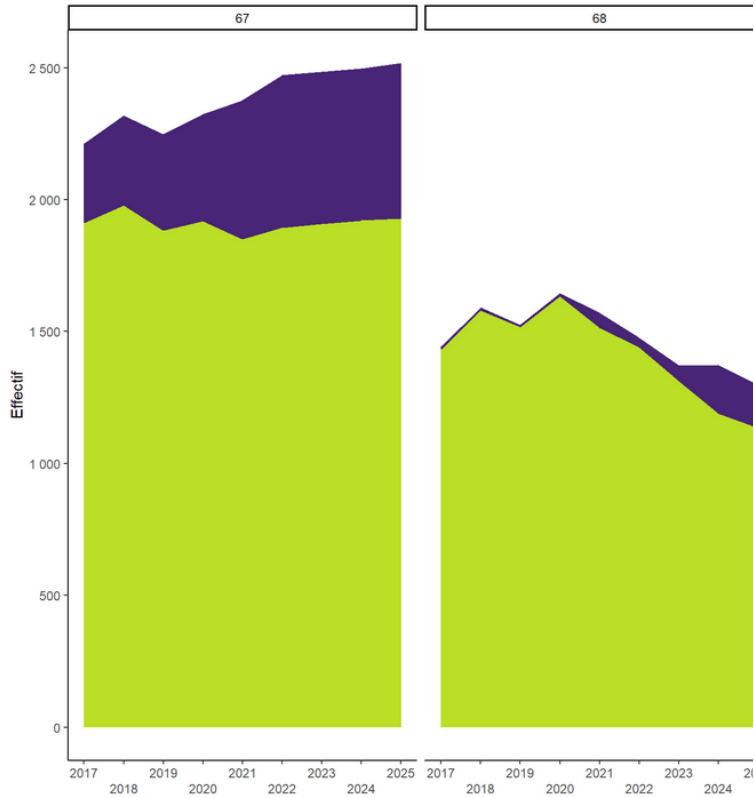
3 - HPS

4 - en cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux trois précédents tirets, les élèves présentant un bon niveau sportif

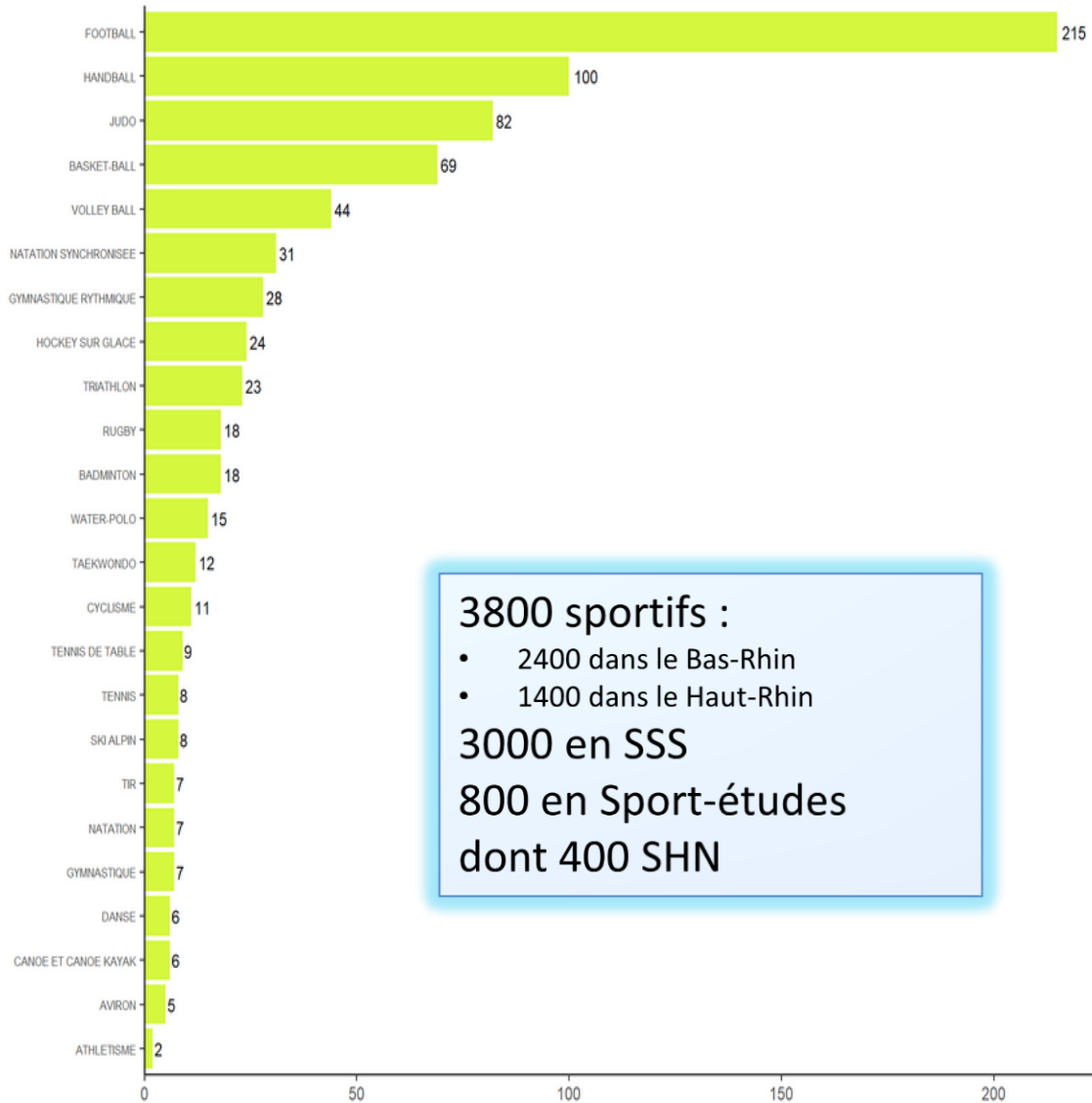
4 - autres

Effectifs

Effectifs selon l'année scolaire, le type de section et le département



Nombre d'élèves en sport études en 2025 selon le sport



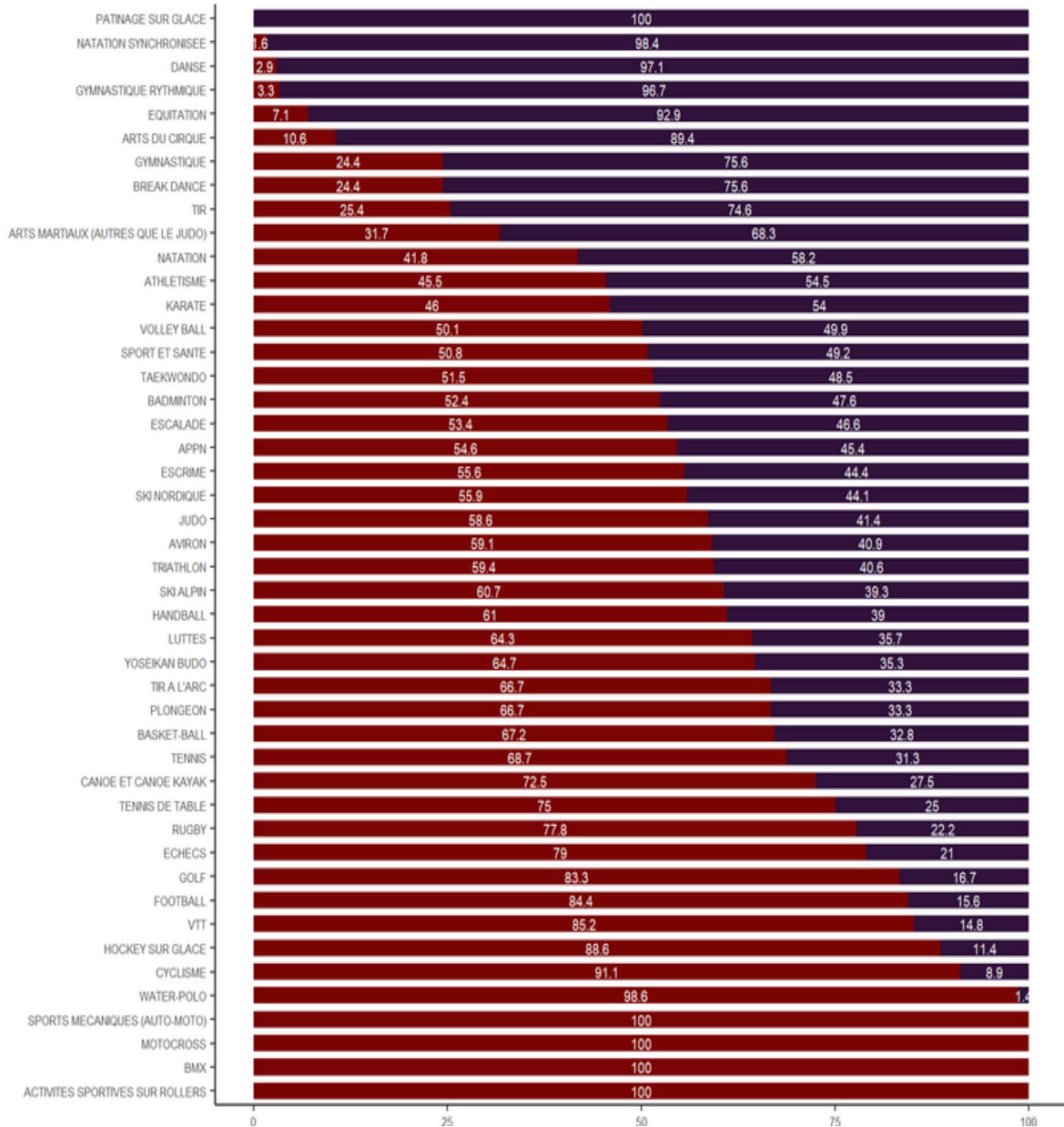
3800 sportifs :

- 2400 dans le Bas-Rhin
- 1400 dans le Haut-Rhin

3000 en SSS
800 en Sport-études
dont 400 SHN

Effectifs Filles - Garçons

Parts de filles et de garçons selon le sport (rentrées 2017 à 2025)

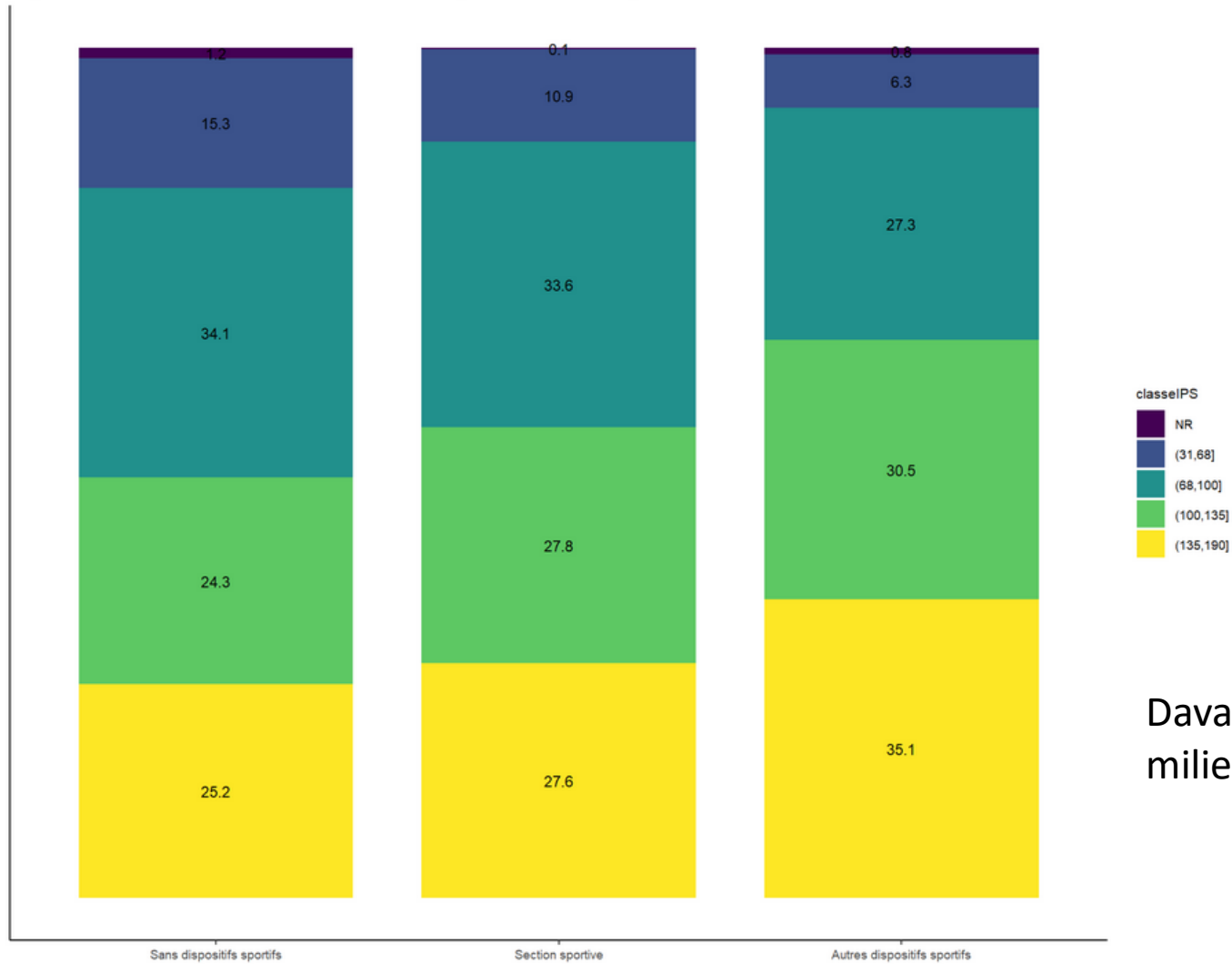


38,4% de filles
61,6 de garçons

Sexe
■ fille
■ garçon

Origine sociale

Répartition des élèves selon la classe d'IPS et le cursus (entrées 2017 à 2025)

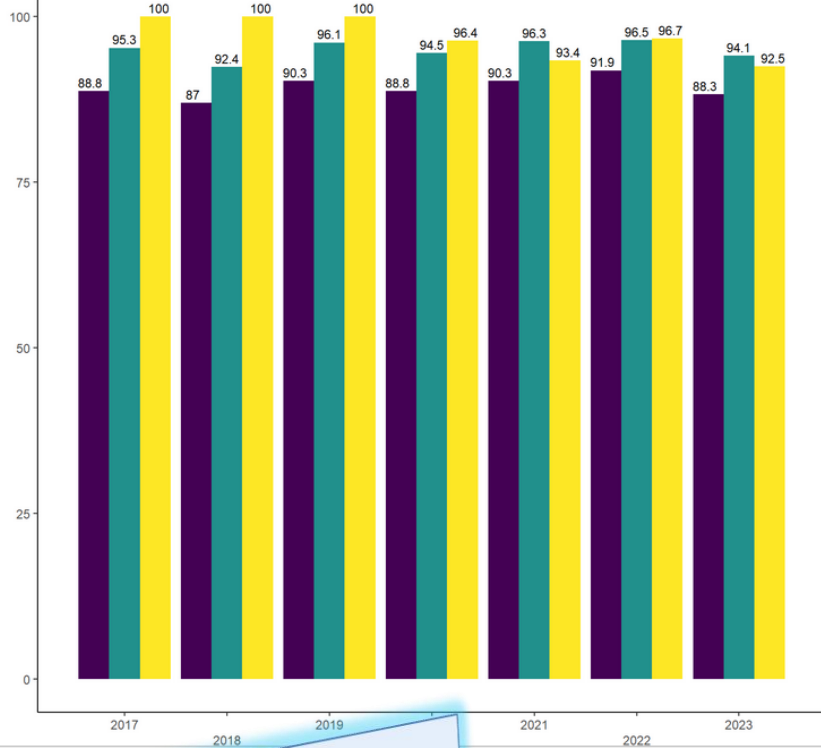


Davantage d'élèves de milieu favorisé

Réussite scolaire

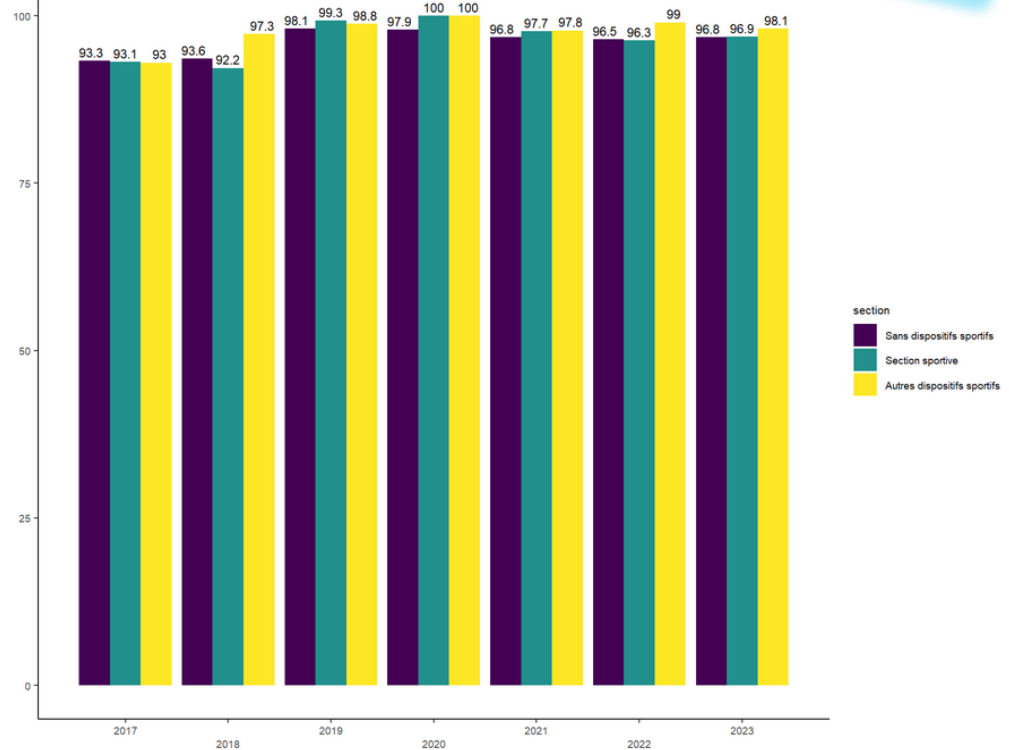
Légèrement supérieure à la moyenne

Réussite au DNB série générale selon le cursus et la rentrée



BAC général
98,1% SHN
96,8% National

Réussite au bac général selon le cursus et la rentrée



DNB
92,5% SHN
88,3% National

Aménagement individuel sport-études

SPORT	NOM	PRENOM	ECOLE - COLLEGE	CLASSE	STRUCTURE
TENNIS	STEINER	Aloyse	Schluthfeld STBG		Pôle
	Giordani Jungbluth	Baptiste	Conseil des XV STBG		Pôle
	GUMMERT	Eden	Canetti Lingolsheim	cm1	Pôle
	Beltzung	Victor	Kolbsheim	cm1	Pôle
	Chkhvimiani	Luka	Osthoffen	cm1	Pôle
	Baldner	Matéo	Hoerd		Pôle
	SERDIUK	MICHEL	NIEDERAU	CM1	Pôle
	SIKHARULIDZE	MAIA	SCHWILGUE	CM2	Pôle
	MANDJUKOV	Noah	Ecole Européenne	CM2	Pôle
	BLAIZEAU	LISA	CLG P WERNERT ACHENHEIM	4°	TC WOLFISHEIM
GAM/GAF	Boyer	Tynoé	Wangen	cm1	Oberhoffen
	Atoini	Safia	Reichstett	CP	Alsatia
	Rachedi	Safina	Mundolsheim	cm1	Alsatia
	Lionel	Safia	Saint Laurent Bischheim	ce1	Alsatia
	Lebold	Elyne	Lampertheim	ce1	Alsatia
	Landu	Livia	Souffelweyersheim	cm ²	Alsatia
	Nyatchou	Lorena	Reichstett	cm1	Alsatia
	SAINT PIERRE RODRIGUES	Nélia	Gymnase STURM	ce1	Alsatia
	El Amrani	Sanae	République Bischheim	ce2	Alsatia
	Weber	Léna	Centre Hoenheim	ce1	Alsatia
	DAMMENE	JANA	EE Mundolsheim	CM1	Alsatia
	RITTER	TAO	EE OBERHOFFEN S MODER	CE2	Oberhoffen
	BERNAHRD	AVERY	EE OBERHOFFEN S MODER	CE2	Oberhoffen
	WOLFF	NOAH	EE OBERHOFFEN S MODER	CM1	Oberhoffen
	LAROCHE	MAELYS	NIEDERMODERN	CM2	ALSATIA
	GALL	KENZA	REPUBLIQUE BISCHHEIM	CM1	ALSATIA
	GRANPIERRE	ROSE	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	CM1	SAVERNE
	DEBEIRE	CASSAND	CLG M WEINUM BRUMATH	6°	SOCIETE GYM BRUMATH
	TAAMRANT	JADE	CLG M WEINUM BRUMATH	6°	SOCIETE GYM BRUMATH

SPORT	NOM	PRENOM	ECOLE - COLLEGE	CLASSE	STRUCTURE
GR	Karcioglu	Melin	Wintzenheim Kochersberg	ce2	pôle GR
	GOETZ	Elea	Hangenbieten	cm1	pôle GR
	Hohmann	Adèle	Schaeffersheim	cm1	pôle GR
	Es Soumati	Shams-Elyn	Langevin Stbg	cm1	pôle GR
	DUWIG	Julie	A Le Grand STBG	cm1	pôle GR
	FRIESS	Mila	EP Weyersheim		Hoerd
	BESNICANIN	ISAURE	DRUSENHEIM	CE2	Hoerd
	MAECHLING	MILA	DRUSENHEIM		Hoerd
	LUGENGUHL	JULIA			Hoerd
	BESSIERE	MARGOT			Hoerd
BADMINTON	DIHN	NOE	CLG TOMI UNGERER	3°	BCS SCHWINDRATZHEIM
	SAINTHUILE	ESTEBAN	CLG TOMI UNGERER	4°	BCS SCHWINDRATZHEIM
EQUITATION	RUIZ	LOUIS	INST STE PHILOMENE HAGUENAU	2NDE	LP JUMPING
HOCKEY/GLACE	DUPUIS	LOUIS	LYC A DUMAS	CAP	CSG STBG
GOLF	JEUCH	ELIEL	CLG P WERNERT ACHENHEIM	5°	LIGUE GE

1 GOLF, HOCKEY SUR GLACE, EQUITATION

2 BADMINTON

19 GYM

10 TENNIS

10 GR

ECOLE 36

COLLEGE 6

LYCEE 2



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Egalité
Fraternité

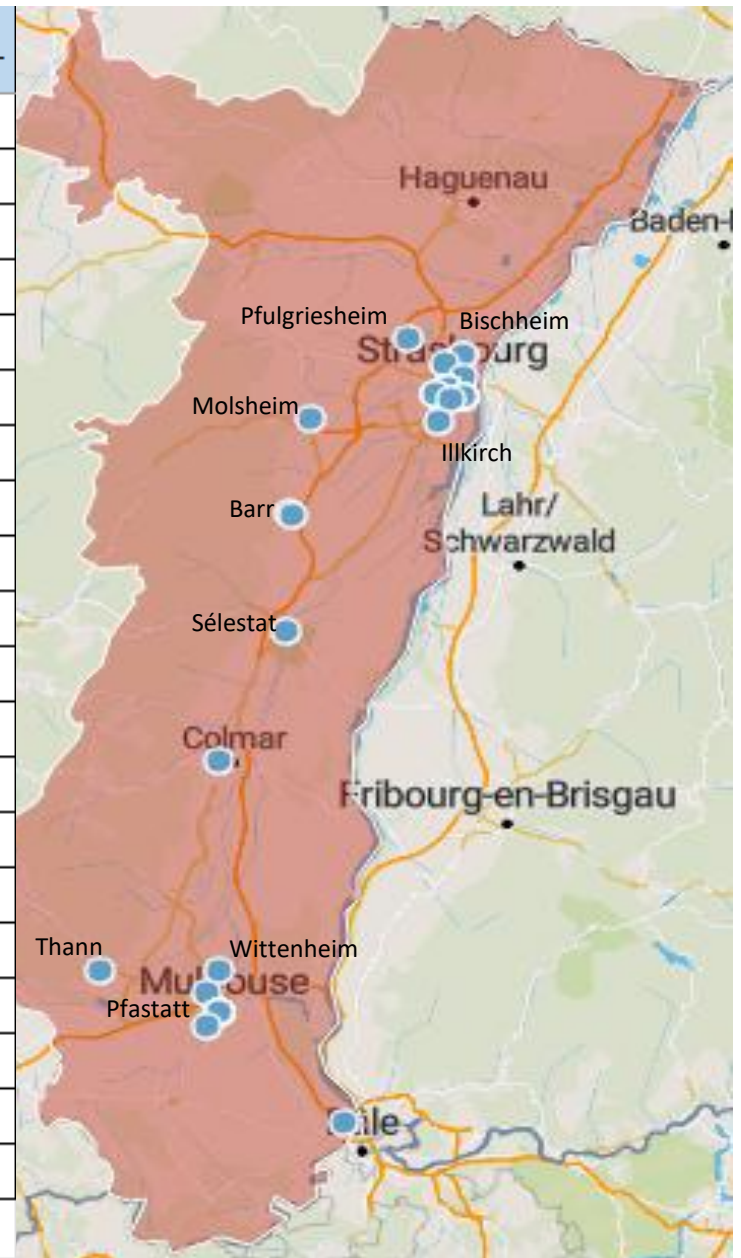
Etablissements SPORT-ETUDES

Dépt	APSA	type	Nom établisse	Commune	SHN	HPS	P4	TOTAL
67	HANDBALL	CLG	Jean MENTEL	SELESTAT			26	26
67	FOOTBALL + HOCKEY SUR GLACE + BASKET + WATER POLO	CLG	Jean MONNET	STRASBOURG	11		82	93
67	HANDBALL + JUDO + VOLLEY + TAEKWONDO	CLG	Louis PASTEUR	STRASBOURG	21			21
67	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TENNIS DE TABLE + BADMINTON	CLG	HANS ARP	STRASBOURG	20			20
67	BASKET	CLG	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM	7			7
67	HANDBALL	CLG	SCHURE	BARR	9			9
67	NATATION ARTISTIQUE	CLG PR	NOTRE DAME DE SION	STRASBOURG	21			21
67	TRIATHLON	LGT	Henri MECK	MOLSHEIM			17	17
67	FOOTBALL + ARBITRAGE + FUTSAL + BASKET + WATER POLO	LGT	Jean MONNET	STRASBOURG	60	3	97	160
67	HANDBALL + VOLLEY + JUDO + NATATION ARTISTIQUE + GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TAEKWONDO + TENNIS DE TABLE + TIR + BADMINTON + ATHLETISME	LGT	Louis PASTEUR	STRASBOURG	149			149
67	BASKET + HOCKEY SUR GLACE	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM	23			23
67	HANDBALL + SKIALPIN	LGT	SCHURE	BARR	7		9	16
67	RUGBY	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN			18	18
67	AVIRON	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG			5	5
67	FB+JUDO+HB+ATHLE+autres partr du CREPS	LP	OBERLIN	STRASBOURG	23			23
68	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	CLG	K et M KRAFFT	PFASTATT			17	17
68	GYMNASTIQUE	CLG	JOLIOT-CURIE	WITTENHEIM	7			7
68	SKIALPIN	CLG	VALCH	THANN			16	16
68	CYCLISME	LGT	Camille SEE	COLMAR	11			11
68	VOLLEY + TRIATHLON + CANOE KAYAK + BASKET + HANDBALL + NATATION + DANSE + HOCKEY SUR GLACE + JUDO + TENNIS	LGT	Albert SCHWEITZ	MULHOUSE	20		102	122
					389	3	389	781



Carte

Départ	APSA	type	Nom établissement	Commune	FILLES	GARÇONS	TOTAL
67	HANDBALL	CLG	Jean MENTEL	SELESTAT	0	26	26
67	FOOTBALL • HOCKEY SUR GLACE • BASKET • WATER POLO	CLG	Jean MONNET	STRASBOURG	34	59	93
67	HANDBALL • JUDO • VOLLEY • TAEKWONDO	CLG	Louis PASTEUR	STRASBOURG	14	32	46
67	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE • TENNIS DE TABLE • BADMINTON	CLG	HANS ARP	STRASBOURG	13	7	20
67	BASKET	CLG	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM	0	7	7
67	HANDBALL	CLG	SCHURE	BARR	9	0	9
67	NATATION ARTISTIQUE	CLG PR	NOTRE DAME DE SION	STRASBOURG	21	0	21
67	TRIATHLON	LGT	Henri MECK	MOLSHEIM	10	7	17
67	FOOTBALL • ARBITRAGE • FUTSAL • BASKET • WATER POLO	LGT	Jean MONNET	STRASBOURG	50	110	160
67	HANDBALL • VOLLEY • JUDO • NATATION ARTISTIQUE • GYMNASTIQUE RYTHMIQUE • TAEKWONDO • TENNIS DE TABLE • TIR • BADMINTON • ATHLETISME	LGT	Louis PASTEUR	STRASBOURG	51	98	149
67	BASKET • HOCKEY SUR GLACE	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM	2	21	23
67	HANDBALL • SKI ALPIN	LGT	SCHURE	BARR	15	1	16
67	RUGBY	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	1	17	18
67	AVIRON	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG	1	4	5
67	FB • JUDO • HB • ATHLE • autres sports du CREPS	LP	OBERLIN	STRASBOURG	2	21	23
68	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	CLG	K et M KRAFFT	PFASSTATT	17	0	17
68	GYMNASTIQUE	CLG	JOLIOT-CURIE	WITTENHEIM	1	6	7
68	SKI ALPIN	CLG	WALCH	THANN	3	13	16
68	CYCLISME	LGT	Camille SEE	COLMAR	1	10	11
68	VOLLEY • TRIATHLON • CANOE KAYAK • BASKET • HANDBALL • NATATION • DANSE • HOCKEY SUR GLACE • JUDO • TENNIS	LGT	Albert SCHWEITZ	MULHOUSE	63	59	122
					308	498	806



Hébergement - INTERNAT

Un gros travail sur les internats est à mener :

Accessibilité et coût

Problème de places disponibles dans tous les lieux d'internat. les filles doivent aussi y avoir accès. Des places au CREPS dans 3 ans.

Parfois des difficultés pour payer l'internat, au CREPS par exemple.

Département	type	Nom établissement	Commune	2024-2025
67	Centre sportif	CREPS	STRASBOURG	113
67	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG	52
67	CLG	Jean MONNET	STRASBOURG	11
67	LGT	Jean MONNET	STRASBOURG	52
67	CLG	DE LA SOUFFEL	PFULGRIESHEIM (COUFFIGNAL)	4
67	CLG	SCHURE	BARR	9
67	LGT	SCHURE	BARR	22
67	LGT	Henri MECK (Louis MARCHAL et Camille SCHNEIDER)	MOLSHEIM	3
67	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM	21
67	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	
68	LGT	Camille SEE (Blaise PASCAL)	COLMAR	10
68	LGT	Albert SCHWEITZER	MULHOUSE	5
68	Centre sportif	CSRA	MULHOUSE	40

334

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- Un pilotage national, de région académique et académique
- Etat des lieux et effectifs en académie
- **La santé physique et mentale**
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

La santé physique et mentale

CREPS : plan éthique et intégrité.

colosse au pied d'argile : structure liée à la sensibilisation au harcèlement.

Stratégie RSE : 3 axes (transition écologique, établissement sécurisé, à la portée de tous).

Acculturation de tous. Trouver des entrées pour que cela impacte les élèves.

Le CROS se charge de ces problématiques. Aspect médical particulier du sportif avec une pathologie « accélérée ».

CSRA Mulhouse : aspect physique et mental car très chargé et certains perdent pied.

Accompagnement de la performance, pour les SHN et les autres. Prise en charge avec un suivi.

Mise en place de différents bilans pour les orienter en cas de besoin. Lien avec les établissements scolaires.

Infirmières :

Parfois des élèves fatigués, usés. Créer une collaboration pour une plus-value envers les élèves (alimentation, sommeil, habitudes de vie, ...).

Comment proposer un parcours à ces élèves, avec nos ressources. Favoriser la communication.

COPIL dans les établissements avec les infirmières dans les établissements Sport-Etudes. Partage avec les autres acteurs, pour mieux prévenir.

Lien, continuum avec les partenaires pour les jeunes. Connaissance avec la famille. Travail avec Couffignal, Jean Monnet, Marc Bloch. **Fiche de liaison blessure.**

Il s'agit d'un public très particulier. Suivi réalisé avec un parcours de soin dans le cadre des structures ; ajouter cette fiche (le dossier est géré par le kiné). Lien aussi avec les AED qui gère les jeunes le soir.

Procédures et points de vigilance dans le cadre des blessures survenues dans le club et qui se déclarent dans les établissements.

Cellule SIGNAL-SPORTS – signal-sports@sports.gouv.fr sur le site <https://www.sports.gouv.fr>

Obligation d'afficher le QRCode dans les lieux de pratique. Affiche à trouver sur le site.

La santé physique et mentale

FICHE DE LIAISON EN CAS DE BLESSURE

A transmettre à l'internat

Renseignements élève

NOM /prénom de l'élève :

Classe :

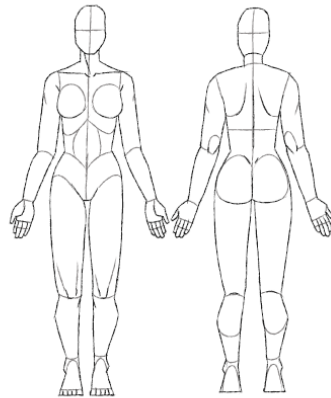
Renseignements encadrant

NOM/prénom de l'encadrant :

Activité sportive :

Schéma démonstratif à compléter

Entourer la localisation des blessures



Dommege(s) corporel(s) constaté(s)

Impotence(s) fonctionnelle(s) Oui Non

Douleur à la mobilisation Oui Non

Chute(s) avec ou sans perte de connaissance : Avec
Sans

Gdème(s) Plaie(s)

Coupure(s) Rougeur(s)

Saignement(s) Brulure(s)

Hématome(s)

Choc(s) crânien(s) : Oui Non

Si oui, avez vous observé les symptômes suivants :

Somnolence

Vomissements

Mal de tête

Trouble de l'équilibre, de la parole, de la vue

Circonstances des blessures

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mesures prises

Appel SAMU15 Heure :

Appel au représentant légal

Orientation médicale

Mise au repos Durée:

Gestes de premiers secours *Si oui, lesquels:*

Fiche réceptionnée par :

Date :/...../..... Heure :

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « *d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau* »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- Un pilotage national, de région académique et académique
- Etat des lieux et effectifs en académie
- La santé physique et mentale
- **Un partenariat à construire et à entretenir**
aménagement, allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

Etablissement – structure sportive : un partenariat à construire et à entretenir

VADEMECUM Aide à la scolarisation des sportifs de haut niveau Double cursus de formation vers l'excellence

La pratique sportive de haut niveau suppose **un engagement fort du jeune et de son entourage familial, sportif et scolaire**. Le double cursus de formation de l'ESHN est une spécificité française, un principe reconnu par tous.

Pour construire une réelle collaboration, il faut **articuler et partager de manière harmonieuse les organisations pédagogiques, les planifications et les programmations dans le domaine sportif comme dans le domaine scolaire**. Les deux formations doivent être menées de manière combinée.

Il s'agit donc de construire une collaboration performante entre l'établissement scolaire et la structure sportive.

Etablissement – structure sportive : un partenariat à construire et à entretenir

Pour répondre à cette exigence et anticiper la préparation de rentrée, en termes d'emploi du temps, d'affectation, d'accompagnement...

chaque établissement SPORT-ETUDES devra mettre en place une fois par an

UN COMITE DE PILOTAGE ETABLISSEMENT SPORT-ETUDES

réunissant autour de la direction de l'établissement :

- les représentants des partenaires sportifs
- Les représentants des équipes pédagogiques (coordonnateurs SHN)
- Le ou la CPE
- L'infirmier ou l'infirmière
- ...

Etablissement – structure sportive : un partenariat à construire et à entretenir

Des lignes rouges à ne pas franchir:

- Le respect de la santé physique et mentale,
- l'entre-soi permanent,
- un allègement de la scolarité qui met en péril la réussite scolaire (attention toute particulière pour le 1^{er} degré),
- le respect des procédures liées aux examens,
- l'orientation scolaire subie ou imposée,
- la pression parentale,
- une répartition inéquitable des moyens alloués ou une charge financière conséquente imposée aux familles.

Un accompagnement différencié

1- SHN listés

Le suivi scolaire est assuré par l'équipe éducative de la classe. L'équipe organise les enseignements en fonction des aménagements et des allègements arrêtés. Les formes et les stratégies d'intervention doivent permettre les acquisitions visées par les programmes en vigueur.

2 - SHN PPF

L'aménagement et l'éventuel allègement dans la limite de quatre heures trente minutes hebdomadaires, qui peuvent être annualisées afin de répondre notamment à des contraintes de pratique saisonnière sont décidés par le chef d'établissement, après concertation avec l'équipe éducative de la classe, en lien avec l'IA-IPR EPS
L'allègement horaire peut se répartir sur l'ensemble des disciplines figurant au programme des classes de collège et de lycée, dont aucune ne doit être supprimée de l'enseignement dispensé aux élèves et ne doit se voir réduite de plus de la moitié de son volume horaire annuel.

3 - HPS

Le chef d'établissement s'assure alors que l'intégralité des contenus d'enseignement dus aux élèves est bien dispensée pour tous les élèves, (...) et que les modalités d'évaluation des élèves permettent de vérifier leurs acquis scolaires.(...)

Des dispositifs d'étude et d'accompagnement scolaire peuvent être proposés aux élèves libérés sur des plages horaires du temps scolaire ne correspondant pas à leurs horaires d'entraînement

Une attention particulière sera portée à l'éducation physique et sportive, afin que la programmation des enseignements n'entre pas en contradiction avec la formation sportive, les charges d'entraînement et de compétition.

4 - autres

Pas d'allègement

Conventions individuelle ou établissement

CONVENTION SHN second degré

- SHN
- PPF
- HPS

Année scolaire : 2024-2025

Aménagement de la scolarité dans le cadre du dispositif individuel sport-études

NOM et Prénom de l'élève :

Activité sportive :

Établissement :

Classe :

Convention locale de fonctionnement

VU le code du sport, articles L211-5, L221-7, L221-9 et L221-10

VU le code de l'éducation,

VU loi du 2 mars 2022, article 19

VU l'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accèsion au haut niveau.

VU la circulaire du 15-12-2023, relative au renforcement du parcours sportif de l'élève, modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves

Il a été convenu ce que suit :

Entre

L'établissement scolaire, _____ représenté(e) par _____ chef(fe) d'établissement

et

Les responsables légaux de l'élève _____ : monsieur et madame _____

et

La structure sportive ou le club : _____ représenté par _____

et

La Maison Régionale de la Performance (MRP) / CREPS de Strasbourg assurant la liaison entre l'établissement et la structure sportive représentée par _____

CONVENTION SHN établissement

Année scolaire :

Convention de partenariat relative au fonctionnement de classes sport-études

Vu le code du sport, articles [L211-5](#) et [L221-9](#) ;

Vu le code de l'éducation ([notamment article L.332-4](#)) ;

Vu [la loi du 2 mars 2022, article 19](#) ;

Vu [l'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accèsion au haut niveau](#) ;

Vu [La convention-cadre régionale de partenariat relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves, des étudiants et des personnels d'enseignement scolaire et supérieur ayant une pratique d'excellence ou d'accèsion au haut niveau](#) ;

Vu [La circulaire du 15 décembre 2023 MENJ – MSJOP – DGE S C-DS – Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves](#) ;

Il a été convenu ce que suit :

Entre

L'établissement scolaire _____, représenté par Monsieur/Madame

_____, Chef d'établissement ;

La structure sportive _____, représentée par Monsieur/Madame,

_____ (préciser la fonction dans la structure sportive)

Et, pour les sportifs de catégories 1,2 et 3

La Maison régionale de la performance/CREPS de Strasbourg (MRP), guichet unique du sport de haut au niveau territorial, représentée par Estelle DAVID, directrice du CREPS de Strasbourg

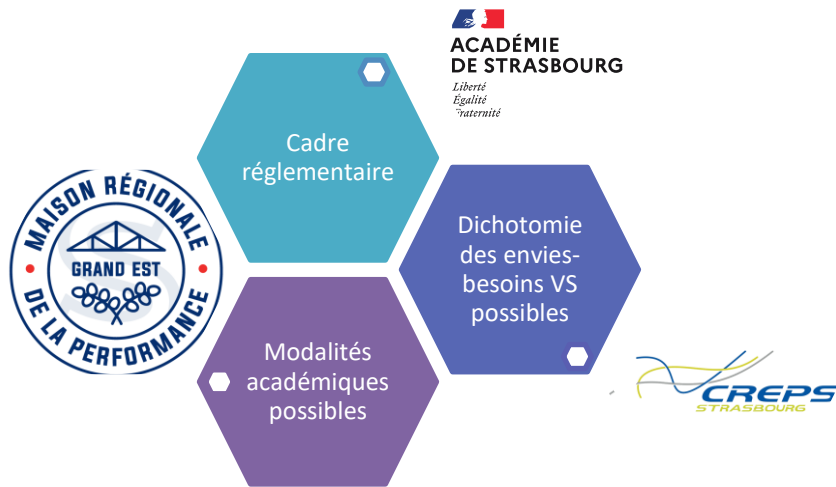
COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « *d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau* »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- Un pilotage national, de région académique et académique
- Etat des lieux et effectifs en académie
- La santé physique et mentale
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- **L'orientation et le suivi scolaire**
- Le respect des procédures liées aux examens

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg



L'orientation scolaire/post bac des SHN : subie, imposée, choisie ?

PROJET DE VIE DE L'ATHLETE

Des besoins et cadres différents en fonction des âges

- Parcours académiques / formations
- Projets, environnements métiers identifiés ou non
- Des temporalités qui souvent s'entrechoquent
 - Des contraintes logistiques

=

UN EQUILIBRE A TROUVER



Formation sportive



Formation académique

COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

l'accueil et la scolarisation « *d'élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau* »

- Introduction M. le recteur
- Les 50 ans du SPORT-ETUDE Football Jean Monnet
- Un pilotage national, de région académique et académique
- Etat des lieux et effectifs en académie
- La santé physique et mentale
- Un partenariat à construire et à entretenir : aménagement allègement, conventions
- L'orientation et le suivi scolaire
- **Le respect des procédures liées aux examens**

Mercredi 25 mars 2026

Cité scolaire Jean Monnet de Strasbourg

Examens

Baccalauréats général et technologique Circulaire du 17-11-2023
Diplômes professionnels Circulaire du 20-9-2024



A leur demande, les sportifs de haut niveau scolarisés en établissement public ou privé sous contrat peuvent également être évalués au baccalauréat par un examen ponctuel terminal.

Deux modalités possibles, au choix du candidat et selon la scolarité suivie

Politique privilégiée
dans l'académie

1. Le sportif de haut niveau profite d'un aménagement du contrôle en cours de formation :

- Le candidat est évalué sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive, pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée.
- Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être adaptés.

2. Le sportif de haut niveau peut présenter l'examen ponctuel terminal et profiter des modalités adaptées suivantes :

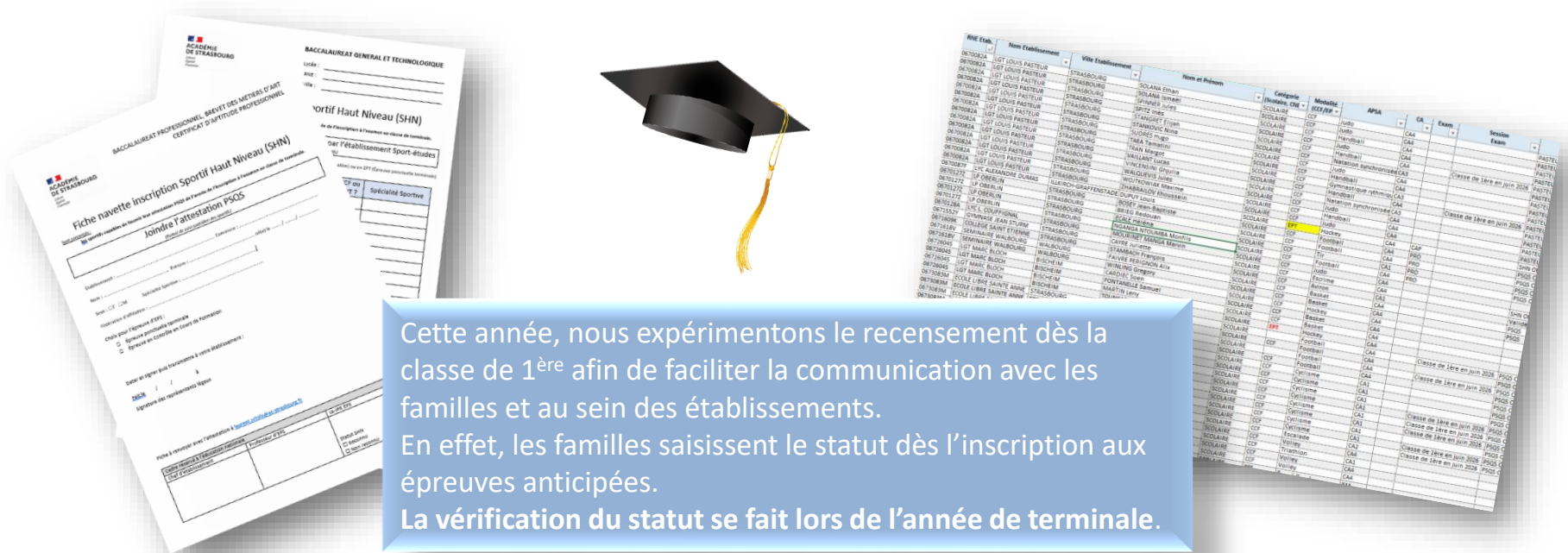
- Le candidat est évalué sur deux activités relevant de deux champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle le note de 20/20 est automatiquement attribué.
- Le candidat est évalué sur la seconde activité dans le cadre d'une évaluation ponctuelle organisée au titre de l'examen ponctuel terminal.

Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent, au moment de leur inscription à l'examen du diplôme, justifier d'un statut à tester durant l'année civile en cours. Aucune modification de statut ne peut être acceptée après la fin de la période d'inscription à l'examen.

Examens

Cette année dans notre académie, 134 sportifs de haut niveau passent cette année d'examen dans notre académie en Voie Générale ou en Voie Professionnelle.

- Notre recensement concerne 188 SHN dont 54 inscrits en classe de Première.
- 174 SHN sont inscrits dans des établissements Sport-Etudes, 14 sont dans d'autres établissements.



Cette année, nous expérimentons le recensement dès la classe de 1^{ère} afin de faciliter la communication avec les familles et au sein des établissements. En effet, les familles saisissent le statut dès l'inscription aux épreuves anticipées. La vérification du statut se fait lors de l'année de terminale.

Dans l'académie, nous avons fait le choix d'une **fiche navette**, spécifique dans les établissements Sport Etude.

Cet outil nous permet de recenser les sportifs de haut niveau éligibles aux aménagements pour les accompagner et s'assurer de la mise en place des dispositions particulières liées à leur statut.

Implantation sport-études

Une classe sport-études est ouverte dans un établissement du second degré sur décision du recteur d'académie, après avis du comité de pilotage académique du sport de haut niveau (CPASHN) et sollicitation préalable de l'établissement bénéficiaire. Le chef d'établissement concerné recueille l'avis du conseil d'administration et s'assure de l'implication de l'ensemble de l'équipe éducative dans le projet.

Chaque année, le recteur d'académie arrête la carte des classes sport-études, après l'examen des demandes d'ouverture et de fermeture par le CPASHN, composé des Dasen, des IA-IPR EPS et des représentants de la maison régionale de la performance (MRP). Il associe le ou les directeurs des établissements publics dépendants du ministère en charge des sports quand il y en a sur le territoire académique.

La classe sport-études a vocation à accueillir des élèves pratiquant des sports différents, afin d'atteindre un effectif suffisant pour constituer une division complète, mais peut aussi être organisée autour d'un groupe d'élèves ayant la même activité et pratiquant au sein de la même structure sportive.